

---

Adresse de la société populaire de Vitré, qui s'indigne de l'attentat contre les représentants, lors de la séance du 23 prairial an II (11 juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Vitré, qui s'indigne de l'attentat contre les représentants, lors de la séance du 23 prairial an II (11 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 517;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_14501\\_t1\\_0517\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14501_t1_0517_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

gouvernement soutenu et dirigé par le génie de la sagesse et du bonheur.

C'est donc à vous, braves Montagnards, ou plutôt à celui qui vous inspire que nous attribuons tant de hauts faits que cette révolution a vu éclore. Vous avez rendu à l'homme ses droits naturels, vous avez abattu la tête d'un tyran qui opprimait le peuple. Vous avez brisé les chaînes des hommes de couleur. Vous avez déjoué une infinité de complots liberticides, et purgé le sol de la liberté de plusieurs monstres qui l'infestaient. Vous vous êtes acquittés d'un devoir qui honore votre sensibilité en décrétant des secours en faveur de l'habitant des campagnes. Vous avez proclamé deux sublimes vérités qui font le bonheur de l'homme de bien du citoyen vertueux. Vous avez fait... que dis-je ! vous faites toujours des choses dignes de vous, et utiles pour celui que vous représentez, vous êtes donc vraiment les pères du peuple, les protecteurs de l'opprimé, l'appui des faibles, la lumière des ignorants et la terreur des traîtres.

A ces titres vous méritez donc toujours notre estime et notre confiance. Ainsi restez fermes à votre poste jusqu'à ce que nous puissions dire : nos ennemis ont vécu.

Tels sont, citoyens législateurs, le langage, les sentiments des vrais enfants de la nature, de ces bergers des Alpes qui n'ont jamais connu ni suivi d'autres principes que celui de l'amour, de la soumission et du respect envers leurs guides et leurs conducteurs.

Quoi ! encore des complots ! encore des assassinats ! encore des Paris, des Corday ! Et c'est sur vous, sur votre personne sacrée que ces monstres dirigent leurs coups parricides, pères de la patrie ! Tel est donc votre sort, que vous ne puissiez faire le bien impunément ; que vous ne puissiez nous donner la vie sans exposer la vôtre. Ah ! parlez, et s'il le faut, si le courage des patriotes de Paris ne suffit pas pour vous défendre, nous volerons tous autour de vous pour vous faire un rempart de nos corps et imiter le généreux dévouement des Geoffroy. S. et F. »

DODAR (*présid. du comité*), HICOTTEL, GUICHARD, PERRET (*agent nat.*) [et une signature illisible].

## 45

La société populaire, républicaine et montagnarde de Vitré, département d'Ille-et-Vilaine, écrit qu'elle a frémi d'horreur en apprenant les nouveaux attentats commis contre la personne de deux des plus fidèles mandataires du peuple, Collot-d'Herbois et Robespierre. « L'univers apprendra, dit-elle, à-la-fois les défaites et les crimes des tyrans, les victoires et les vertus des Français libres et républicains. Que la vengeance, ajoute-t-elle, suive de près le crime ; que l'infame Lamiral périsse avec tous ses complices ; que de nouvelles victoires apprennent à nos ennemis comment un peuple libre répond à leurs intrigues, à leurs complots : environnés de l'amour des Français, forts de la volonté du peuple, bravez le fer des assassins, déjouez les projets des vils conspirateurs, et l'Être-Suprême, dont vous avez, avec

toute la République, proclamé l'existence, va bientôt frapper ces despotes orgueilleux qui ont trop long-temps existé pour le malheur du monde ».

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Vitré, s.d.] (2).

« Législateurs,

Nous avons frémi d'horreur en apprenant les nouveaux attentats commis contre la personne de deux de nos plus fidèles mandataires.

Collot et Robespierre ont failli de tomber sous le fer meurtrier soudoyé par les rois, grâces à la providence qui veille au salut de la République, les despotes ne recueilleront encore cette fois pour prix de leur lacheté pour tant d'or prodigué à de vils assassins que la honte et l'infamie. Si le dernier de nos tyrans si l'exécration Capet a payé avec du poison les services qu'on lui rendoit, qu'y a-t-il donc d'étonnant que les monstres de son rang et de son espèce employant le fer des assassins contre les représentants d'un peuple qui leur a juré une haine implacable et éternelle. L'Univers va donc apprendre à la fois les défaites et les crimes des tyrans, les victoires et les vertus des Français libres et républicains.

Législateurs, que la vengeance suive de près le crime, que l'infame Amiral périsse avec tous ses complices ; que de nouvelles victoires apprennent à nos ennemis, comment un peuple libre répond à leurs intrigues, à leurs complots. Environnés de l'amour des Français, forts de la volonté du peuple bravés le fer des assassins, déjoués les projets des vils conspirateurs et l'Être Suprême dont vous avez avec toute la République proclamé l'existence, va bientôt frapper ces despotes orgueilleux, qui ont trop long-temps existé pour le malheur du monde ».

CHRISTOPHE (*présid.*), DU BOURDIEU (*secrét.*), SIMON (*secrét.*).

## 46

Le district de Bourgneuf, département de la Creuse, a fait déposer sur le bureau de la Convention nationale 35 marcs 4 gros d'argenterie, reste des dépouilles du fanatisme de ses communes. Il avoit précédemment fait déposer 183 marcs une once 4 gros 36 grains de pareille argenterie, dépouillée des divers corps étrangers, 1061 liv. en assignats, et 198 liv. 16 sous en numéraire. — La société populaire de la même commune a également adressé 701 liv. 17 sous en numéraire, 1060 liv. en assignats, une once 4 gros et demi 35 grains en or, 19 marcs 5 gros et demi d'argenterie, 6 gros et demi d'argenterie en pierres fausses, un marc 5 onces de galon doré.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) P.V., XXXIX, 211. B<sup>4n</sup>, 26 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>1</sup>).

(2) C 306, pl. 1163, p. 45.

(3) P.V., XXXIX, 211. Minute du p.v. (C 305, pl. 1139, p. 2) ; B<sup>4n</sup>, 28 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>1</sup>).